

61, v  
 Légation de Suisse  
 en  
 France.

Paris, le 20 avril 1887  
 6h<sup>15</sup>

MS

Monsieur le Président

Il y avait foule et après-midi à 4 heures chez le  
 Ministre des affaires étrangères, & j'en ai été reçu qu'après  
 cinq heures. —

J'ai dit à M. Flourens que la situation politique générale  
 ne nous paraissait pas se rapprocher autant complètement qu'on  
 pouvait le désirer, et que, devant les incertitudes dont il avait  
 bien voulu m'entretenir lui-même il y a une quinzaine de  
 jours, le Conseil fédéral tenait à préciser la position prise  
 par nous dans la question de la Sarvie neutralisée, et à  
 résumer dans une note la point de vue auquel nous nous  
 sommes placés. Cette note, ai-je ajouté, ne contient pour vous  
 rien de nouveau, rien qui ne vous soit entièrement connu. Comme

Monsieur

Monsieur Dr 113

Président de la Confédération

Berne

188



1881 Mars 22, 1881

Comme Vous avez manifesté le désir que nous prissions l'initiative des négociations, nous lui avons donné la date du 23 Avril, c'est à dire la date du jour de ma première démarche officielle en compagnie de M. le Colonel Schweizer. — Il est tout naturel que nous acceptions la responsabilité de cette initiative, puisqu'il est tout naturel que la Suisse se préoccupe à un haut degré de cette question si importante pour elle, si étroitement connexe avec sa propre situation internationale; nous tenons donc à ce que nos déclarations verbales soient confirmées par une déclaration écrite portant la même date.

M. Flourens, après avoir parcouru la note, m'a remercié de ma démarche, s'est déclaré absolument d'accord avec le mode de procéder, et notamment avec l'inscription de la date de 23 Février. Bien que la question soit importante pour la France aussi, a-t-il ajouté, on pourrait peut-être avoir quelques susceptibilités chez certains tiers si l'on nous attribuait l'initiative des pourparlers; à cet égard aussi, votre note est la bienvenue.

J'ai alors fait observer que notre but étant d'éviter des conflits & des froissements dans le cas où les circonstances

Sans doute  
fermé  
Bede

de la politique générale viendraient à motiver une occupation de la Savoie, nous désirions avant tout ne pas faire naître entre nous des difficultés actuelles pour éviter des difficultés futures; - que je venais donc pas pour le préférer à tout pour & toutes affaires cessantes de suivre aux pourparlers de détail sur les questions de rédaction, mais que nous étions surpris de la lenteur de la marche de cette affaire, alors qu'au début, on s'était montré de part & d'autre très vivement désirant d'aller vite, d'éviter ce qui pouvait nous diviser & de rester pratiques. Les questions pratiques sont si peu nombreuses, si simples, qu'on pourrait presque se contenter de la note de ce jour, acceptée par la France même tacitement, bien que l'échange des correspondances dont il avait en mains les projets semblât préférable & ne nécessitât pas de très longues négociations.

M. Florens a répliqué qu'en effet, les difficultés de détail étaient minimales; en ce qui concerne la ligne & la question de Faverges, le ministre de la guerre est d'avis que l'importance de la chose est très-secondaire ou tout au moins secondaire; - M. le ministre des affaires étrangères a alors

pris son troupeau de clefs, ouvert le tiroir du milieu de la table de travail & m'a montré nos trois projets de dépêches, pour bien prouver qu'il considérait leur lecture comme la tâche personnelle pressante. — Il a dit qu'il avait lu nos projets, qu'en général il était d'accord; qu'il avait entretenu très-brièvement le Conseil des Ministres de la question, sans qu'il y ait eu disunion, et qu'il l'avait fait avec une grande réserve, parce qu'il y a en France, comme ailleurs parfois, des ministres qui parlent trop. — M. Florens désire encore une fois consulter le Président du Conseil, M. Goblet, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur; le seul point à redouter serait l'action produite sur l'opinion publique savoisiennne; les Sénateurs ou les Députés de cette contrée ont parlé, non pas de nos négociations, mais de l'état des esprits soit à l'égard de la Suisse, soit à l'égard de l'Italie; dès que j'aurai pu me renseigner à ce sujet auprès de M. Goblet, ce qui est parfois difficile car le Président du Conseil n'a pas beaucoup d'heures de liberté, je compte que nous pourrons aller de l'avant.

J'ai alors pris sur moi, en ayant soin de dire que je parlais en mon nom personnel à M. Flourens, et que ce n'était pas le Ministre de Suisse qui parlait au Ministre des affaires étrangères, de dire que l'état des esprits en Savoie tant en étant un facteur dont il y avait à tenir compte, ne semblait pas devoir être considéré comme un facteur décisif. C'est ainsi qu'en 1870/71, les autorités savoyennes & la population ont demandé avec instances <sup>à la Suisse</sup> d'envoyer des troupes dans la zone neutralisée, et que la Suisse n'avait pas jugé nécessaire d'accéder à ce vœu aussi longtemps que le théâtre de la guerre ne se rapprochait pas de la Savoie. — Il s'agit moins des vœux des populations que d'une question d'ordre général, de l'attitude de la Suisse à l'égard du territoire neutralisé. Nul ne sait ce que réserve l'avenir, quelles incitations pourront être faites ou renouvelées; il est bon, pratique, prudent, de fixer dès à présent notre politique à cet égard, pour que vis-à-vis de tous ceux qui voudraient aller au delà ou au delà, on puisse répondre par une ligne de conduite arrêtée.

J'ai vu que M. Flourens avait parfaitement compris ce que j. voulais lui faire comprendre, à savoir

qu'en 1870, si nous avions eu des arrière-pensées de conquête, il n'aurait guères tenu qu'à nous de mettre ces plans à exécution, d'une part — et d'autre part, que la France a intérêt à régler cette question avec nous sur la base des traités de 1815 pour que d'autres ne nous offrent pas de la régler d'une autre manière.

En terminant, M<sup>r</sup> le Ministre des affaires étrangères m'a encore remercié de la démarche que vous m'avez chargée de faire auprès de lui; l'entretien n'a pas après d'avoir un caractère tout à fait dépourvu de gêne — Sur la question d'accepter tacitement notre note, M<sup>r</sup> Florens n'a pas répondu, mais j'ai remarqué qu'il a parfaitement noté ma phrase dans son esprit.

quoiqu'il en soit, la note est remise, avec la date acceptée du 23 Février. Elle est reçue, non pas avec mauvais humeur, mais comme une manifestation à la fois amicale et ferme de notre manière de voir.

Je rappellerai à M<sup>r</sup> Florens, d'ici à huit ou quinze jours, suivant les circonstances, la promesse de conférer avec M<sup>r</sup> Holck

et nous verrons.

En somme, ce qui me frappe plutôt dans cet entretien, c'est que M. Florens n'a nullement paru ennuyé que je lui parlasse de la question; je crois qu'il a été impressionné favorablement par notre crânerie, & que, ne craignant plus d'être rendu responsable de l'initiative de pourparlers verbaux dont il ne resterait pas de traces, il sent qu'il n'y a pas de piège à craindre. —

Le Vns émis en sortant du ministère, après de pouvoir emporter ce rapport à un jeune Bernois, fondé de pouvoirs du Crédit Lyonnais, M. de Fischer, qui part ce soir pour Berne & Vns remettra demain matin la présente lettre.

agréz, Monsieur le Président, l'assurance de  
ma très-haute considération

Dardy  
+